



UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

Pays de la Loire



2nd DÉFI DES JEUNES TALENTS DE LA COIFFURE

Dimanche 6 Octobre 2024 • La Selle Craonnaise (53)

OUVERTURE DES PORTES À 9 H00 • Venez nombreux les soutenir !

L'Unec Pays de la Loire et ses Unec départementales vous invitent à la 2nd édition du "Défi des Jeunes Talents de la Coiffure" pour booster et mettre en avant les jeunes de notre région. Ce défi est réservé exclusivement aux apprentis, élèves et lycéens du CAP au BTS (formation en alternance ou en cursus scolaire) : CAP, Bac Pro, MC, BP, BTS, BM, Bachelor.

Ces concours donneront l'occasion aux jeunes de mettre en valeur leurs idées créatives et artistiques et valoriseront leurs établissements de formation et leurs maîtres d'apprentissage.

1 DÉFI RÉGIONAL

Tous les établissements/CFA de la Région peuvent inscrire leurs Jeunes Talents.

3 NIVEAUX

SELON LE DIPLÔME PRÉPARÉ





UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

Pays de la Loire



2nd édition du Défi des Jeunes Talents de la Coiffure

Bulletin d'Inscription à retourner par mail à nathalie.departout@unec-pdl.fr

Votre nom et prénom :

Adresse :

Tél :

mail :

Vous vous inscrivez en catégorie

CAP, Bac Pro 1^{ère} année

MC, Bac Pro 2^{ème} année

BP, BTS, Bac Pro 3^{ème} année

Nom de l'établissement où vous suivez votre formation :

Adresse :

CP :

Ville :

Nom du responsable filière Coiffure

Mail :

tél :

L'inscription vaut pour les 2 épreuves (cf descriptif et règlement en annexe)

- 1^{ère} épreuve en individuel
- 2nd épreuve en équipe

En fonction du nombre d'inscrits, les règles de la 2nd épreuve pourront être revues et adaptées.



UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

Pays de la Loire



CONVENTION DE DROIT A L'IMAGE

Entre les soussignés :

l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure Pays de la Loire, Syndicat Professionnel constitué conformément aux dispositions du Livre IV Titre I du Code du Travail, SIRET n° 378 438 873 000 36 dont le siège social est situé 3 rue Vasco de Gama – 44800 St Herblain, représentée par sa Présidente, Madame Magali Barantin

ET

M _____

Adresse :

Tel : _____ mail _____

M _____ est informé que, dans le cadre de la politique de communication de l'Unec, des photos, vidéos, ... pourront être faites.

M _____ reconnaît accepter l'utilisation et l'exploitation, sans contrepartie financière, de son image (la (ou les) photographie(s), film et ou enregistrement sonore) dans le cadre de la promotion par l'Unec Pdl du Défi des Jeunes Talents du 06/10/2024, notamment sur son site internet, les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn...), ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour une durée maximale de 5 ans.

En conséquence de quoi, M _____ renonce expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'Unec Pdl qui trouverait son origine dans l'exploitation de son image dans le cadre précité.

La diffusion de ces photos, les légendes et textes les accompagnant ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée de M _____.

Cette autorisation est valable 2 ans, renouvelable

Fait à : _____ le _____

Signature précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord"



Autorisation parentale obligatoire si le participant est mineur

Je soussigné(e) : Mme/M.

Adresse

Tél (Fixe **et** portable obligatoire) :

Agissant en qualité de père/mère) précisez :

Autorise mon fils, ma fille (nom et prénom) :

A participer le 6 octobre 2024 au Défi des Jeunes Talents de la Coiffure à la Selle-Craonnaise

Je certifie avoir l'autorité parentale sur ce jeune.

A _____ le _____

Signature précédée de la mention manuscrite « accord pour autorisation parentale »

A retourner par mail nathalie.departout@unec-pdl.fr
et par courrier **accompagné** :

- **Avis de virement du Règlement de 15 € par virement bancaire (dans
Objet du virement, indiquer « nom et prénom + Défi2024)**

Notre IBAN

FR76 1380 7000 3636 0191 9069 369

Bic : CCBPFRPPNAN

- **De la convention de droit à l'image signée**
- **Autorisation parentale pour les participants mineurs**

à : **Unec Pays de la Loire Défi des Jeunes Talents 2024**
3 rue Vasco de Gama --44800 ST HERBLAIN



INFORMATIONS GENERALES

Les épreuves :

- | | | |
|--|-----------------------|------|
| • 1 ^{ème} épreuve CAP – BCP1 | Tresses prestiges | 1h10 |
| • 1 ^{ème} épreuve MC – BCP2 | Les 4 saisons | 1h10 |
| • 1 ^{ème} épreuve BP – BCP3 – BTS | Chignon à thème libre | 1h10 |
| • 2 nd épreuve en équipe : Thématique Les jeux Olympiques | | 2h10 |

Règles communes à toutes les 1^{ères} épreuves

Pensez à apporter votre matériel de maquillage : la tête devra être maquillée à réception de celle-ci (pour la 1^{ère} épreuve, vous arrivez en zone concours avec la tête malléable maquillée).

Pour toutes les épreuves :

1° - Tête malléable modèle KATIA de R Perrier

- Cheveux : 100% naturel
- Densité : 210 à 250 cheveux / cm²
- Implantation : 90° de la zone frontale à la nuque
- Longueur des cheveux : **45 cm**
- Couleur des cheveux : blond foncé

2° - Mise en pli et/ou gaufrage pourra être préalablement réalisé, dès réception de la tête malléable. **Attention, il n'y aura pas d'électricité en zone concours**

3° - **Coloration** de la tête malléable **obligatoire** dès réception de celle-ci (1 couleur de votre choix minimum)

4° - Classement

- Epreuve 1 : 1^{er} prix : au gagnant de l'épreuve (par niveau)
- Epreuve 2 :
 - 1^{er} prix : Equipe gagnante
 - 2nd prix : équipe arrivée en 2nd position
 - 3^{ème} prix : équipe arrivée en 3^{ème} position



Entre la fin de la 1^{ère} épreuve (11h10) et le début de la 2nd épreuve (13h00), les candidats doivent :

- **Déjeuner : Food truck à dispo, ou repas apporté par chacun**
- **Démaquiller leur tête**
- **Démêler la chevelure pour que le cheveu soit présenté à plat pour la 2nd épreuve**

La tête malléable Katia (de R Perrier)

- **Le candidat passe sa commande sur le site : [Mon compte – RP SHOP \(rp-shop.fr\)](https://rp-shop.fr)**

Vous créez un compte "Étudiant" ,

- Rubrique identifiant : Mettre votre nomprénom (ex : durantsophie)
- Rubrique identifiant PI : Mettre FE1234

Lors de la validation de la commande, à la rubrique « Avez-vous un code Promo » : mettre UNECPDL

Le tarif TTC de la tête, frais d'envoi inclus est de 55,80 €

Frais d' Inscription :

15 € par virement bancaire : dans l'objet de votre virement, merci d'indiquer : votre nom + Défi 2024

Rib – IBAN

FR76 1380 7000 3636 0191 9069 369

Bic : CCBPFRPPNAN



BOITE A OUTILS (les indispensables à apporter)

- **La tête malléable maquillée et couleur appliquée (1 à minima)**
- **Un trépied**
- **Du démaquillant : la tête devra être démaquillée entre la fin de la 1^{ère} épreuve et le début de la 2nd épreuve**
- **Une trousse à maquillage pour la 2nd épreuve**

PRODUITS, ORNEMENTS ET ACCESSOIRES 1^{ère} épreuve

- **Tous les produits sont autorisés sauf les sprays colorants**
- **support de structures type fil de fer ...**
- **crépon, tulle ...**
- **Postiches**
- **Outils non électriques**
- **Accessoires pour habiller le buste**

PRODUITS, ORNEMENTS & ACCESSOIRES 2nd épreuve

- **Tous les produits sont autorisés sauf les sprays colorants**
- **Tous les outils non électriques**
- **Extension autorisée (1 au minimum)**
- **Postiches, perruques**
- **Accessoires pour habiller le buste **et** le trépied**



EPREUVE DES CAP & Bac Pro 1^{ère} année

1^{ère} épreuve Tresses Prestiges

Convocation des candidats : 9h00

Temps total = 1h10

- 60min d'épreuve
- 10min pour l'habillage du buste

Règlement :

Le candidat réalise **une coiffure prestige** dont l'ensemble de la construction est à base de tresses.

Départ Les commissaires contrôlent les cheveux. La chevelure doit être sans pince ou attache.

Tous types de tresses sont autorisés : fines, larges, en relief, à plat, à plusieurs branches, africaines, épis etc....

Les autres techniques telles que les boucles, les torsades, les tortillons etc. sont autorisées **en complément**.

La chevelure de la tête devra être obligatoirement colorée en amont de la nuance de votre choix. Si besoin, une partie de la chevelure pourra être détachée.

- Libre cours à l'imagination, la créativité, les coiffures artistiques et fantaisies sont privilégiées.
- **L'habillage du buste est obligatoire**

Sont autorisés :

- Accessoires / supports de structures sont autorisés type fil de fer, ...
- Les outils non électriques

Sont interdits :

- Les sprays colorants.
- Les rajouts et extensions
- Les outils électriques

Notation : 100 pts

Equilibre des volumes 50 pts

La beauté de l'ensemble 50 pts



EPREUVE DES MC & Bac Pro 2nd année

1^{ère} épreuve les 4 saisons

Convocation des candidats : 9h00

Temps d'épreuve 1h10

- 60min d'épreuve
- 10min pour l'habillage du buste

Le candidat réalise sur une tête malléable une coiffure sur le thème **les 4 saisons (choisir 1 seule saison)**.

Départ : Les commissaires contrôlent les cheveux.

- Le candidat devra apporter un soin particulier à sa création pour que la coiffure, la couleur , le maquillage, l'habillage du bustesoient en harmonie avec le thème choisi.
- **L'habillage du buste est obligatoire**

Sont autorisés :

- Accessoires / supports de structures sont autorisés type fil de fer, ...
- Les outils non électriques
- Tous les produits (sauf spray colorant)
- Les postiches non préparés et présentés à plat

Sont interdits :

- Les sprays colorants.
- Les rajouts et extensions
- Les outils électriques
- Les perruques

Notation 100 pts

L'originalité et la créativité	50 pts
La finition du travail	50 pts



EPREUVE DES BP – BTS - BM – Bac Pro 3^{ème} année

1^{ère} épreuve Chignon thème libre

Convocation des candidats : 9h00

Temps total = 1h10

- 60 min d'épreuve
- 10 min habillage du buste

Règlement :

Le candidat réalise sur une tête malléable **un chignon selon l'inspiration de son choix .**

Libre cours à votre créativité et originalité.

Départ : Les commissaires contrôlent les cheveux.

- Le candidat devra apporter un soin particulier à sa création pour que la coiffure, la couleur, le maquillage, l'habillage du bustesoient en harmonie avec le chignon choisi.
- **L'habillage du buste est obligatoire**

Sont autorisés :

- Accessoires / supports de structures sont autorisés type fil de fer, ...
- Les outils non électriques
- Tous les produits (sauf spray colorant)
- Les postiches non préparés et présentés à plat
- Les ornements

Sont interdits :

- Les sprays colorants.
- Les rajouts et extensions
- Les outils électriques
- Les perruques
- Les extensions

Notation 100 pts

Harmonie des volumes et qualité du lissage 50 pts
Originalité et créativité 50 pts



2^{ème} épreuve Epreuve par équipe en relais

Thème les jeux olympiques

Convocation des candidats : 13h00

3 candidats en relais, choisi par tirage au sort

- 1 jeune de 1^{er} niveau (CAP, BacPro1)
- 1 jeune de 2nd niveau (MC, Bac Pro 2)
- 1 jeune de 3^{ème} niveau (BP, BTS, BM, Bac Pro3)

Durée globale de l'épreuve : 2h00

Déroulé de l'épreuve :

- **13h00 : tirage au sort des équipes**
- **13h30 – 13h50 Début de l'épreuve : 20 min de discussion où**
 - les candidats choisissent l'une des 3 têtes de l'épreuve 1
 - détermine la personne passant en 1^{er} pour la coiffure, puis celle qui assure le 2nd relais coiffure et enfin la dernière sur le 3^{ème} relais coiffure (1 seule personne travaille sur la coiffure à chaque relais)
 - détermine
 - quel type de coiffure faire
 - le maquillage de la tête
 - l'habillage du buste
 - l'habillage du trépied
- **13h50 – 14h20 - 1^{er} relais : 30 min**
 - Le 1^{er} relayeur commence la coiffure
 - Les 2 autres candidats commencent la préparation du maquillage et de l'habillage du buste et du trépied
- **14h20 – 14h50 - 2nd relais : 30 min**
 - Le 2nd relayeur continue la coiffure
 - Les 2 autres candidats continuent la préparation du maquillage et de l'habillage du buste et du trépied
- **14h50 – 15h20 - Dernier relais : 30 min**
 - Le 3^{ème} relayeur finalise la coiffure
 - Les 2 autres candidats finalisent la préparation du maquillage et de l'habillage du buste et du trépied
- **15h20 – 15h30 : 10 min où, ensemble, les 3 candidats, finalisent la coiffure, le maquillage et l'habillage du buste et du trépied**



Cette épreuve a pour thème « **les jeux olympiques** », la créativité et l'originalité de la coiffure sont attendues.

Chaque concurrent doit prévoir ses postiches, accessoires, habillage...pour cette épreuve qu'il mettra en commun pour son équipe.

Les commissaires contrôlent le cheveu : cheveux démêlés, coiffés à plat, tête démaquillée.

- **L'habillage du buste et du trépied est obligatoire**

Sont autorisés :

- Accessoires / supports de structures sont autorisés type fil de fer, ...
- Les outils non électriques
- Tous les produits (sauf spray colorant)
- Les postiches non préparés et présentés à plat
- Les ornements
- Les rajouts
- les extensions : 1 à minima
- Les perruques, postiches

Sont interdits :

- Les sprays colorants.
- Les outils électriques

Notation 100 pts

Créativité et originalité de la coiffure	50 pts
Harmonie générale	50 pts



Défi des Jeunes Talents de la Coiffure

Dimanche 6 octobre 2024 à la Selle-Craonnaise

Salle de l'Orion

L'UNEC Pays de la Loire et ses Unec départementales vous proposent La 2nd édition du « *Défi des Jeunes Talents* » pour booster et mettre en avant les jeunes de notre région. Ce Défi est réservé exclusivement aux apprentis, élèves et lycéens du CAP au BTS (formation en alternance ou en cursus scolaire) : CAP, Bac Pro, MC, BP, BTS, BM, Bachelor.

En parallèle aux épreuves du Défi, l'équipe artistique JUNIOR (épaulé par l'équipe artistique UNEC Pays de la Loire) préparera le show de fin de journée :

**« Monte sur scène et fais le show
Sur le thème des Jeux Olympiques »**

Cette équipe junior est constituée de 2 jeunes par département.

Chaque établissement pourra désigner 2 jeunes souhaitant faire le show (**attention : ces jeunes ne pourront pas participer aux épreuves du Défi**).

Une fois reçues toutes les candidatures, le **31 juillet 2024 au plus tard**, un tirage au sort effectué qui permettra de désigner 2 jeunes par département pour participer à ce show. (Cf dossier en annexe.)

Nous vous remercions par avance de transmettre cette information à vos alternants.

Inscription à renvoyer avant :

- **Le 31 juillet 2024 pour le Show « Monte sur scène et fais le show »**

Pour tous renseignements :

Marie-Christine FORTIN

m-christine.fortin@orange.fr - 06 82 42 11 21

Nous souhaitons vous accueillir tous très nombreux.

Magali BARATIN
Présidente Unec Régionale

Nathalie VIGNERON
Présidente Commission Concours



UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

Pays de la Loire



Show Equipe Junior

NOM	PRENOM	Diplôme préparé	N° de portable	Email
Liste de réserve				

A retourner par mail contact@unec-pdl.fr

Unec Pays de la Loire
Défi des Jeunes Talents
3 rue Vasco de Gama
44800 ST HERBLAIN

T : 02 40 71 06 54 contact@unec-pdl.fr



UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

Pays de la Loire



CONVENTION DE DROIT A L'IMAGE

Entre les soussignés :

l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure Pays de la Loire, Syndicat Professionnel constitué conformément aux dispositions du Livre IV Titre I du Code du Travail, SIRET n° 378 438 873 000 36 dont le siège social est situé 3 rue Vasco de Gama – 44800 St Herblain, représentée par sa Présidente, Madame Magali Barantin

ET

M _____ et _____

Adresse :

Tel : _____ mail _____

M _____ est informé que, dans le cadre de la politique de communication de l'Unec, des photos, vidéos, ... pourront être faites.

M _____ reconnaît accepter l'utilisation et l'exploitation, sans contrepartie financière, de son image (la (ou les) photographie(s), film et ou enregistrement sonore) dans le cadre de la promotion de l'Unec Pdl, notamment sur son site internet, les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn...), ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour une durée maximale de 2 ans.

En conséquence de quoi, M _____ renonce expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'Unec Pdl qui trouverait son origine dans l'exploitation de son image dans le cadre précité.

La diffusion de ces photos, les légendes et textes les accompagnant ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée de M _____.

Cette autorisation est valable 2 ans, renouvelable

Fait à : _____ le _____

Signature précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord"



UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

Pays de la Loire



Autorisation parentale obligatoire si le participant est mineur

Je soussigné(e) : Mme/M.

demeurant à :

CP : Ville :

Tél (Fixe et portable obligatoire) :

Agissant en qualité de père/mère) précisez)

Autorise mon fils, ma fille (nom et prénom)

A participer le 6 octobre 2024 au Show « Monte sur scène »

Je certifie avoir l'autorité parentale sur ce jeune.

Date :

Signature :